

du 5 Juin 1970

portant nomination d'Adjoints aux
Préfets des Départements du Borgou
et du Mono.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
 - VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives
à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 - VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts
fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le
Président de la République, le Conseil des Ministres étant
obligatoirement entendu ;
 - VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
 - VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions
et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant
les modalités d'organisation des services directement placés
sous leur autorité ;
 - VU l'arrêté N°0447/MFPRAT/DP-2 du 5 juin 1969, portant nomination
de MM AMOUSSOU Orounla Edmond Pierre et HOUETO Ahanou Valère
dans le Corps National des Administrateurs ;
- le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

Article 1er - Mr AMOUSSOU Orounla Edmond Pierre, Administrateur,
est nommé Adjoint au Préfet du Département du Borgou.

Article 2 - Mr HOUETO Ahanou Valère, Administrateur, est nommé
Adjoint au Préfet du Département du Mono.

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.--

Fait à COTONO, le 5 Juin 1970

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Hubert MAGA

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO

Ampliatiions : PCP 6 - MIS/DAI 8 - CS 6 -
Ministères 11 - Intéressés 2 SGG 4 ,
IAA-DCCT-DN-JORD-Gde Chano. 5 - DE
DFP + s/dtions 6.

MS 5 - Préfets 2
-IGF 5 - DI 8
6 Trésor 4